

FENUA MA SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
--	--

Papeete, le 13 février 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Jeudi 12 Février 2026 à 09h00 à la STEP Te Ora No Ananahi à Papeete** :

- **Délibération n°01/2026** Adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2026 (BP 2026) ;
- **Délibération n°02/2026** Actant une remise gracieuse des frais de la formation d'accueil de Madame Coralie CHANTEAU ;
- **Délibération n°03/2026** Relative au Marché de valorisation des pneumatiques ;
- **Délibération n°04/2026** Attribuant les Marchés relatifs aux prestations de désinsectisation, démoustification, dératisation, détection et traitement de la petite fourmi de feu (lots 1 et 2) ;
- **Délibération n°05/2026** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Marché n°05-2023, relatif au traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) ;
- **Délibération n°06/2026** Autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Marché n°12-2025, relatif à la réalisation d'une campagne d'investigations géotechniques et d'analyses environnementales sur l'ancienne décharge de Pirae ;

Le registre des délibérations du comité syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général,

Benoît LAYRLE

